

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 27 JANVIER 2015

Nombre de Conseillers :

<i>En exercice :</i>	23	L'an deux mille quinze le Vingt-sept janvier à vingt heures trente minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de BRUYERES
<i>présents :</i>	18	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. Yves BONJEAN, Maire
<i>votants :</i>	22	

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2015

Présents : MM. Yves BONJEAN, Philippe GERMAIN, Joseph MORIN, Mme Delphine GREVISSE, M. Roger ELANDALOUSSI, Mmes Marie-José DIDIER, Michèle CLAUDEL, Françoise FRISONROCHE, MM. Jean-Paul MENIA, Daniel RUZZIER, Daniel CROUVIZIER, Mme Sylvie VALENCE, M. Ghislain HARELLE, Mmes Emilie MURARD, Michèle PELTIER, MM. Martial HILAIRE, Jean Albert HABY et Mme Céline LECOMTE.

ABSENTS EXCUSES AVEC MANDAT :

M. Pascal SONRIER pouvoir à M. Daniel RUZZIER,
Mme Erika DELOY à M. Yves BONJEAN,
Mme Stéphanie SANCHEZ à M. Philippe GERMAIN,
M. Denis MASY à M. Martial HILAIRE.

ABSENTS :

Mme Valérie LEVEQUE

Mme Sylvie VALENCE a été élue Secrétaire de Séance.

Le Procès-Verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, en vertu de la délibération du 11 avril 2014,
celles-ci concernent le Droit de Prémption Urbain :

N°	Date de Décision	Droit de Prémption	SITUATION DU BIEN	Parcelles	Bâti	Non bâti	Usage
02/2015	14/01/2015	Non	10 Place Jean Jaurès	AA n°297	X		Garage
03/2015	22/01/2015	Non	11 bis Rue des Déportés	AI n°62	X		Habitation

Usage : H = Habitation – P = Professionnel – A = Agricole – C = Commercial – M = Mixte – T = Terrain

LE CONSEIL MUNICIPAL en prend acte

2015-14

BUDGET ET FINANCES : ENGAGEMENT DE CREDIT POUR 2015

La Commune a souhaité faire appel à un nouveau prestataire, la Société NEFTIS, pour la conception et la réalisation de son site Internet « Ville de Bruyères » qui sera opérationnel courant 2015.

Le montant de la prestation s'élève à 5 388 € TTC.

Afin de permettre le règlement des factures intervenant avant le vote du budget 2015, il convient de prévoir les crédits suivants par anticipation.

BUDGET DE LA COMMUNE 2015

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépense Compte 2051 + 3 500,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

S'ENGAGE à inscrire lesdits crédits au budget primitif 2015.

2015-15

BUDGET ET FINANCES :

DEMANDE D'AUDIT AUPRES DU CABINET F2E-2A CONSULTING

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le Cabinet F2E-2A Consulting se propose de rechercher des économies sur différents postes (taxe foncière, télécommunications, charges sociales...), de réaliser des diagnostics et des études et de mettre en place des plans d'actions d'optimisation.

La mission fera l'objet d'une facturation que si l'étude a abouti à des économies.

Les honoraires hors taxe du Cabinet seront calculés à partir des économies obtenues.
Ils seront de 50% HT.

Il convient de délibérer à ce sujet et de donner à Monsieur le Maire, l'autorisation de signer la convention afférente.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

CONFIE au Cabinet F2E-2A Consulting la mission de rechercher des économies,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

2015-16

TRAVAUX D'ECLAIRAGE D'UN COURS DE TENNIS :

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de travaux d'éclairage d'un cours de tennis.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général, une subvention d'un montant aussi élevé que possible.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général des Vosges une subvention aussi élevée que possible dans le cadre du projet de travaux d'éclairage d'un cours de tennis.

2015-17

TRAVAUX D'ECLAIRAGE D'UN COURS DE TENNIS :

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de travaux d'éclairage d'un cours de tennis.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Fédération Française de Tennis, une subvention d'un montant aussi élevé que possible.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Fédération Française de Tennis, une subvention aussi d'un montant aussi élevé que possible dans le cadre du projet de travaux d'éclairage d'un cours de tennis.

2015-18

CENTRE DE FORMATION SPORTIF :

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de construction d'un centre de formation et d'animation sportive à proximité du stade de football municipal.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général, une subvention d'un montant aussi élevé que possible.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général des Vosges, une subvention d'un montant aussi élevé que possible dans le cadre de la construction d'un centre de formation sportif.

2015-19

CENTRE DE FORMATION SPORTIF :

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de construction d'un centre de formation et d'animation sportive à proximité du stade de football municipal.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional de Lorraine, une subvention d'un montant aussi élevé que possible.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional de Lorraine, une subvention d'un montant aussi élevé que possible dans le cadre de la construction d'un centre de formation sportif.

2015-20

CENTRE DE FORMATION SPORTIF :

DEMANDE DE SUBVENTION A MONSIEUR LE DEPUTE DES VOSGES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de construction d'un centre de formation et d'animation sportive à proximité du stade de football municipal.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur Gérard CHERPION, Député des Vosges, une subvention d'un montant aussi élevé que possible.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur Gérard CHERPION, Député des Vosges, une subvention d'un montant aussi élevé que possible dans le cadre de la construction d'un centre de formation sportif.

2015-21

CENTRE DE FORMATION SPORTIF :

DEMANDE DE SUBVENTION DE MONSIEUR LE SENATEUR DES VOSGES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de construction d'un centre de formation et d'animation sportive à proximité du stade de football municipal.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Sénateur des Vosges, une subvention d'un montant aussi élevé que possible.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Sénateur des Vosges, une subvention d'un montant aussi élevé que possible dans le cadre de la construction d'un centre de formation sportif.

2015-22

CENTRE DE FORMATION SPORTIF – CLUB HOUSE :

DEMANDE DE SUBVENTION A LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de construction d'un Centre de Formation Sportif - Club House à proximité du stade de football municipal.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Fédération Française de Football, une subvention d'un montant aussi élevé que possible.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Fédération Française de Football, une subvention d'un montant aussi élevé que possible dans le cadre de la construction d'un Centre de Formation Sportif - Club House.

2015-23

CENTRE DE FORMATION SPORTIF – CLUB HOUSE :
DEMANDE DE SUBVENTION AU CNDS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de construction d'un Centre de Formation Sportif - Club House à proximité du stade de football municipal.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du CNDS, une subvention d'un montant aussi élevé que possible.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du CNDS, une subvention d'un montant aussi élevé que possible dans le cadre de la construction d'un Centre de Formation Sportif - Club House.

2015-24

PERSONNEL COMMUNAL :
MISE EN PLACE DES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE (ASA)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipale que lors de certains événements, les fonctionnaires et agents non titulaires sont autorisés à s'absenter du service sur présentation d'un justificatif.

Ces autorisations spéciales d'absence sont distinctes des congés annuels.

Il appartient à l'Assemblée délibérante de fixer les autorisations spéciales d'absence (ASA) et de déterminer leur durée.

Le 15 janvier 2015, le Comité Technique a émis un avis favorable au projet.

Le tableau des autorisations spéciales d'absence est annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

FIXE les autorisations spéciales d'absence et leur durée, telles qu'elles sont indiquées dans l'annexe ci-jointe.

2015-25

URBANISME : CHOIX DES MODALITES DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové parue au Journal Officiel le 26 mars 2014, prévoit une évolution du rôle de l'Etat dans le domaine de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Ainsi, à compter du 1^{er} juillet 2015, les Communes compétentes en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants ne pourront plus disposer des services de la DDT pour instruire leurs autorisations.

Il convient de choisir à quelles modalités d'instructions la Commune souhaite recourir à compter du 1^{er} juillet 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

CONFIE à la Communauté de Communes la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme.

2015-26

FORET :

PROGRAMME DE TRAVAUX 2015

Monsieur le Maire présente le programme de travaux en forêt communale, proposé par l'Office National des Forêts.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ADOpte le programme de travaux proposé par l'Office National des Forêts.

2015-27

FORET :

RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commune possède 4 lots de chasse qu'elle loue pour une période de 6 ans.

Les baux actuels arrivant à échéance au 31 mars 2015, il appartient au Conseil Municipal de déterminer le mode de location (amiable ou adjudication) et de définir les clauses particulières (lotissement, durée du bail, mode et jours de chasse autorisés...) propre à chacun des lots.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de mettre en location à l'amiable pour une durée de 6 ans les 4 lots de chasse.

FIXE les tarifs annuels comme suit :

Lot	Locataire	Loyer
1	Amicale des Chasseurs de Borémont (Raphaël AUBERT)	2340,20 €
2	Société de Chasse de l'Helledraye (Gérald HUMBERT)	2642,50 €
3	Le lot 3 va faire l'objet d'une consultation amiable	
4	Dominique LECOMTE	52,85 €

PRECISE que les autres modalités seront définies dans le cahier des clauses générales.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir et signer les documents nécessaires

2015-28

TARIFS COMMUNAUX : PISCINE – LOCATION D'AQUABIKE

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de mettre en place le tarif suivant :

- Location d'aquabike : 6 euros les 30 minutes

PRECISE que les autres tarifs votés le 12 juin 2013, restent inchangés.

La séance est levée à 22h00.

Vu pour être affiché le 9 février 2015, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Bruyères le 9 février 2015,

Le Maire, Yves BONJEAN

RAPPEL DU NUMERO D'ORDRE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE

2015-14 : Budget et Finances : Engagement de crédit pour 2015,

2015-15 : Budget et Finances : Demande d'audit auprès du cabinet F2E-2A Consulting,

2015-16 : Travaux d'éclairage d'un cours de tennis : Demande de subvention auprès du Conseil Général,

2015-17 : Travaux d'éclairage d'un cours de tennis : Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Tennis,

2015-18 : Centre de Formation Sportif : Demande de subvention au Conseil Général,

2015-19 : Centre de Formation Sportif : Demande de subvention au Conseil Régional de Lorraine,

2015-20 : Centre de Formation Sportif : Demande de subvention à Monsieur le Député des Vosges,

2015-21 : Centre de Formation Sportif : Demande de subvention à Monsieur le Sénateur des Vosges,

2015-22 : Centre de Formation Sportif-Club House : Demande de subvention à la Fédération Française de Football,

2015-23 : Centre de Formation Sportif-Club House : Demande de subvention au CNDS,

2015-24 : Personnel communal : Mise en place des autorisations spéciales d'absence (ASA),

2015-25 : Urbanisme : Choix des modalités des autorisations d'urbanisme,

2015-26 : Forêt : Programme de travaux 2015,

2015-27 : Forêt : Renouvellement des baux de chasse,

2015-28 : Tarifs Communaux – Piscine – Location d'aquabike,

M. Yves BONJEAN, Maire, Mme Michèle CLAUDEL, M. Ghislain HARELLE,

M. Philippe GERMAIN, Mme Françoise FRISONROCHE, Mme Emilie MURARD,

M. Joseph MORIN, M. Jean-Paul MENIA, Mme Michèle PELTIER,

Mme Delphine GREVISSE, M. Daniel RUZZIER M. Martial HILAIRE,

M. Roger ELANDALOUSSI, M. Daniel CROUVIZIER, M. Jean Albert HABY,

Mme Marie-José DIDIER, Mme Sylvie VALENCE, Mme Céline LECOMTE.

